

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME :
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITE
EPIPHYTE A LA COMPAGNIE ZICONOGRAPH**

Direction Proximité - Ecole d'art
N° 2021-D- 60

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention de partenariat passée avec la compagnie Ziconographie située 96 Rue Fontaine du Lizier à Angoulême et GrandAngoulême pour l'Ecole d'Art.

Article 2 – La présente convention prévoit les engagements réciproques des parties pour la mise à disposition de la grande salle du site de l'Epiphyte situé 620 route de la Boissière à Dirac de GrandAngoulême à la compagnie Ziconographie.

Article 3 – La présente convention est conclue à titre gratuit pour la période du 1^{er} au 4 mars et du 26 au 30 avril 2021.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **24 MARS 2021**

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **24 MARS 2021**
Publié ou notifié,
Le **25 MARS 2021**